

# **MANDAT DU CHEF DE LA DIRECTION**

## **de**

### **Industries Lassonde Inc.**

#### **(la « Société »)**

Relevant du conseil d'administration (le « **Conseil** »), le chef de la direction a la responsabilité de mettre en œuvre les plans stratégiques et les plans d'exploitation de la Société et de la bonne gestion de celle-ci. Il veille à la santé financière de l'entreprise ainsi qu'à la juste affectation des ressources en capital et exerce un leadership auprès du personnel et plus particulièrement auprès de l'équipe de direction.

Il est le gardien des valeurs et de la culture organisationnelle de la Société, laquelle compte une riche histoire plus que centenaire.

Le Conseil a approuvé le mandat suivant pour le chef de la direction, qui énonce ses responsabilités.

Ses principales responsabilités sont les suivantes :

#### **Leadership stratégique**

- Définir et recommander au Conseil la mission, la vision et la stratégie de la Société, en collaboration avec la présidente exécutive du conseil d'administration.
- Cerner des occasions de croissance concordant avec la mission, la vision et la stratégie de la Société et en tirer parti, tout en veillant à l'utilisation efficiente des ressources de la Société.
- Diriger et gérer efficacement les initiatives de changement organisationnel, incluant les acquisitions ou désinvestissements d'entreprises.

#### **Surveillance financière**

- Superviser la préparation et la gestion des budgets annuels à l'appui de la stratégie de la Société et, lorsqu'ils sont approuvés par le Conseil, mettre en œuvre les plans d'affaires et d'exploitation correspondants.
- Surveiller le rendement financier et la rentabilité de la Société dans le but de maximiser le retour à long terme sur le capital des actionnaires.
- Collaborer avec le chef de la direction financière pour entretenir des liens solides avec les investisseurs et communiquer des mises à jour financières.

#### **Activités d'exploitation**

- Gérer les activités et les affaires courantes de la Société, y compris l'efficacité et la qualité de l'exploitation, le positionnement de la Société et l'élaboration de nouveaux produits.
- Optimiser l'affectation des ressources, y compris les ressources humaines, financières et technologiques.
- En collaboration avec le comité d'audit, cerner, évaluer et limiter les facteurs de risque importants auxquels la Société est exposée dans le cadre de ses activités.

#### **Talents et culture**

- Recruter, renforcer et promouvoir le maintien en poste des équipes de direction compétentes et inclusives, au rendement élevé et répondant aux normes en matière d'éthique; veiller à ce qu'elles atteignent et maintiennent des niveaux de performance élevés et entretenir des relations constructives et transparentes avec ces équipes.
- Assumer la responsabilité dans le cadre de l'embauche, de la rémunération, de l'évaluation du rendement, du perfectionnement du leadership et de la planification de la relève des effectifs de gestion pour tous les postes clés, le tout en ligne avec le mandat du Conseil et la charte du comité des ressources humaines et de rémunération.

- Établir les critères de réalisation des objectifs des cadres supérieurs et de leurs unités d'exploitation ou fonctions respectives, et superviser et mesurer leur rendement.

### **Gouvernance**

- En collaboration avec la présidente exécutive du conseil, veiller à une communication transparente et efficace avec les administrateurs de manière à ce qu'ils soient tenus informés de tous les renseignements pertinents concernant la Société, y compris ses ressources, son capital et son personnel.
- Promouvoir des initiatives qui améliorent l'empreinte sociale et environnementale de la Société et veiller à la mise en œuvre de la stratégie de durabilité de la Société.
- Agir en qualité de porte-parole principal pour la Société au sujet de toutes les questions importantes et entretenir des liens solides avec les principaux clients, fournisseurs et investisseurs, la communauté financière et les autres parties prenantes importantes.

Les objectifs devant être atteints par le chef de la direction sont déterminés d'après les plans d'affaires et les budgets approuvés chaque année par le conseil d'administration.

*Date de dernière révision : 6 août 2026.*